

[livreshebdo.fr](https://www.livreshebdo.fr)

Le groupe Gibert demande son placement en redressement judiciaire - Livres Hebdo

Par Lora Lemaréchal

4-5 minutes

Le groupe de librairies Gibert a annoncé, dimanche 26 avril 2026, avoir sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire auprès du Tribunal des Activités Économiques de Paris. Une audience est prévue le 28 avril afin d'examiner cette demande.

Dans un communiqué publié le 27 avril, l'entreprise explique vouloir se placer sous la protection du tribunal afin d'« *accélérer sa transformation autour du livre d'occasion* » et « *travailler à la fois sur son endettement et sa rentabilité* » dans un cadre sécurisé.

Un contexte économique défavorable

[Fondé en 1886, le groupe compte aujourd'hui 16 points de vente et environ 500 salariés](#), dispatchés dans douze villes en France. Il indique avoir été affecté ces dernières années par une conjoncture difficile dans un marché du livre déjà fragilisé.

Le communiqué évoque un « *effet ciseau* » entre, d'un côté, « *l'explosion des coûts fixes (loyers, énergie...)* » et, de l'autre, « *le déclin du marché des livres neufs* » ainsi qu'une

« *compression des marges* », liée notamment au cadre réglementaire du prix du livre.

Ces difficultés s'inscrivent dans une dynamique déjà identifiée en interne. [Dans une interview accordée l'an dernier](#) à *Livres Hebdo*, le directeur du groupe, **Tony Morcet**, expliquait que plusieurs magasins avaient été fermés ou placés en redressement judiciaire faute de perspectives d'amélioration, certains sites enregistrant des pertes importantes, notamment après la crise sanitaire.

Des difficultés qui n'ont toutefois pas conduit le groupe à interrompre ses projets d'expansion ciblés. Il a ainsi ouvert, le 18 novembre, [une librairie entièrement dédiée à la romance](#) au 28 boulevard Saint-Michel, dans le Quartier Latin (Paris). Réparti sur quatre niveaux et près de 200 m², ce point de vente propose environ 10 000 références, neuves et d'occasion, exclusivement consacrées à ce genre.

Une stratégie recentrée sur l'occasion

Face à cette situation, Gibert met en avant le développement du marché du livre d'occasion, présenté comme « *porteur* » et en croissance d'environ 10 % par an. Le groupe souligne que ce segment permet une « *meilleure maîtrise de la chaîne de valeur et des marges* ».

L'entreprise indique réaliser déjà environ 35 % de son chiffre d'affaires grâce à l'occasion et se fixe pour objectif de « *doubler la part de ses ventes* » sur ce segment d'ici 2029, pour atteindre 60 millions d'euros.

Ce positionnement s'inscrit dans la continuité de la stratégie engagée ces dernières années. La direction évoquait déjà, en 2025, la volonté de développer ce marché, en complément du

livre neuf, ainsi que l'e-commerce et un réseau d'affiliation. À cette date, les ventes en ligne représentaient environ 20 % de l'activité.

Une procédure pour accompagner la restructuration

Le recours au redressement judiciaire est présenté par le groupe comme un moyen de bénéficier d'un cadre permettant de « *retrouver un souffle financier* » et de « *traiter [son] endettement* ». La procédure permet notamment un gel des dettes et la poursuite de l'activité sous contrôle judiciaire.

Certaines entités ne sont pas concernées par cette démarche comme la branche e-commerce, ainsi que les librairies situées à Montpellier et à La Rochelle.

Depuis 2020, Gibert indique avoir engagé plusieurs mesures d'adaptation, dont des renégociations de loyers, une évolution de son réseau de magasins, le développement de la licence de marque et une refonte logistique intervenue début 2026.

Un marché en recomposition

Cette annonce intervient dans un contexte de recul du marché du livre neuf, en baisse de 6 % au premier trimestre 2026 selon les données citées par l'entreprise. Dans le même temps, le développement de la vente en ligne et l'évolution des comportements de consommation continuent de transformer le secteur.

Dans son communiqué, la direction affirme vouloir « *un retour à ce qui fait la raison d'être de Gibert depuis 140 ans : l'occasion* », estimant disposer « *d'atouts* » pour mener cette transformation.

La décision du tribunal, attendue à l'issue de l'audience du 28 avril, doit désormais déterminer les conditions de poursuite de cette restructuration.